

Douanes, corps de garde et péages vaudois (1803-1848) : un patrimoine en sursis

Autor(en): **Bisseger, Paul**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Unsere Kunstdenkmäler : Mitteilungsblatt für die Mitglieder der Gesellschaft für Schweizerische Kunstgeschichte = Nos monuments d'art et d'histoire : bulletin destiné aux membres de la Société d'Histoire de l'Art en Suisse = I nostri monumenti storici : bollettino per i membri della Società di Storia dell'Arte in Svizzera**

Band (Jahr): **40 (1989)**

Heft 1

PDF erstellt am: **23.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-393776>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

PAUL BISSEGER

Douanes, corps de garde et péages vaudois (1803–1848): un patrimoine en sursis

Les bâtiments de surveillance et de perception construits durant le premier demi-siècle d'autonomie cantonale vaudoise s'inspirent de typologies diverses. En effet, de multiples fonctions, qui vont de l'entrepôt au logement du commis, voire du pasteur, jusqu'au bureau de poste ou de gendarmes, ont marqué la physionomie de cette architecture. Selon les normes esthétiques de l'époque, le «caractère» de l'édifice utilitaire, quasi paramilitaire, exige d'être sobre. Certains constructeurs se réfèrent même expressément au rationalisme de Durand: selon eux «simplicité» et «convenance» suffisent à la beauté architecturale.

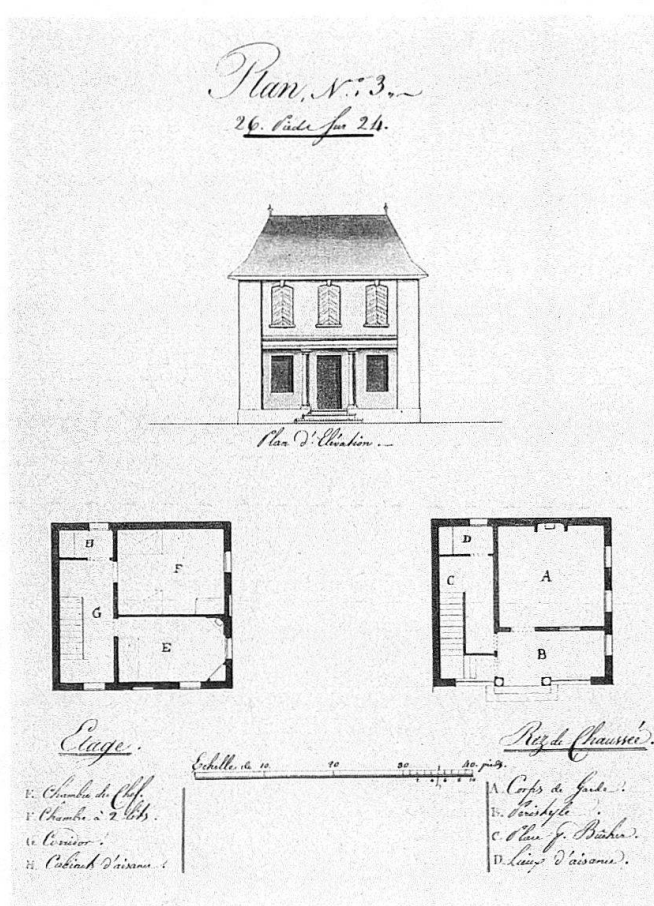
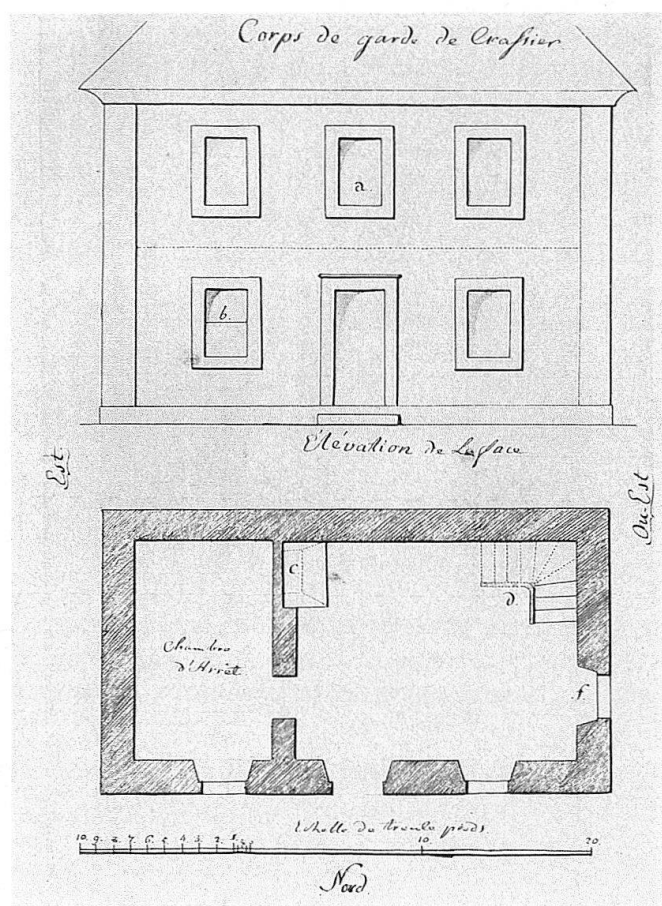
Douanes

Aujourd'hui, la notion de «douane» évoque moins un bâtiment qu'un contrôle imposé aux gens et aux marchandises à leur entrée dans le pays. Mais ce terme, que l'on rencontre surtout dès la fin du XVIII^e siècle, a alors un sens bien différent: il remplace peu à peu celui de «Halles» pour désigner des entrepôts qui, en général propriété des villes, sont disséminés sur l'ensemble du territoire; on y stocke momentanément les articles ou denrées soumis aux innombrables taxes en vigueur sous l'Ancien Régime, taxes maintenues en partie encore après la Révolution. A l'aube de l'indépendance vaudoise, peu de constructions neuves pour ces douanes communales; on se contente généralement des édifices existants, utilisant à Moudon et à Morges des «Halles» relativement récentes (1771 et 1785)¹, ou à Yverdon, un ancien dépôt à proximité du lac². Sur la Place du Marché, à Vevey, on récupère pour cet usage en 1817 une belle demeure privée avec cour d'honneur, transformée selon les plans des architectes Henri Perregaux et Jean-Jacob ou Jean Gunthert³ (démolie en 1896). Enfin, à Lausanne, les douanes d'Ouchy (1713, 1727) et de Saint-François (1735) restent en fonction jusqu'à la construction par l'Etat de Vaud, en 1847–1849, d'un remarquable bâtiment octogonal à Marterrey, dû à l'architecte Louis Wenger⁴ (longtemps école de médecine, actuellement «Bibliothèque Pour Tous»).

Corps de garde

Chaque ville, chaque commune, presque, avait un ou plusieurs corps de garde, plus ou moins représentatifs. Dans ce petit chapitre, nous évoquerons cependant des ouvrages ou des projets cantonaux essentiellement, destinés à la gendarmerie. Certains sont des plus simples: ainsi celui édifié en 1808 à Crassier, conformément aux plans du vieil ingénieur et inspecteur des bâtiments Henri Exchaquet, qui dessine une modeste maisonnette d'un étage sur rez-de-chaussée⁵. Ce

Fig. 1



type de bâtiment, faiblement caractérisé et qui semble spécifique ici de constructeurs âgés, a été proposé également – mais en vain – pour un poste de gendarmerie et bureau des péages à *Bex* (L'Arzillier), par Exchaquet en 1804 et encore par Jean-Abraham Fraisse en 1810⁶.

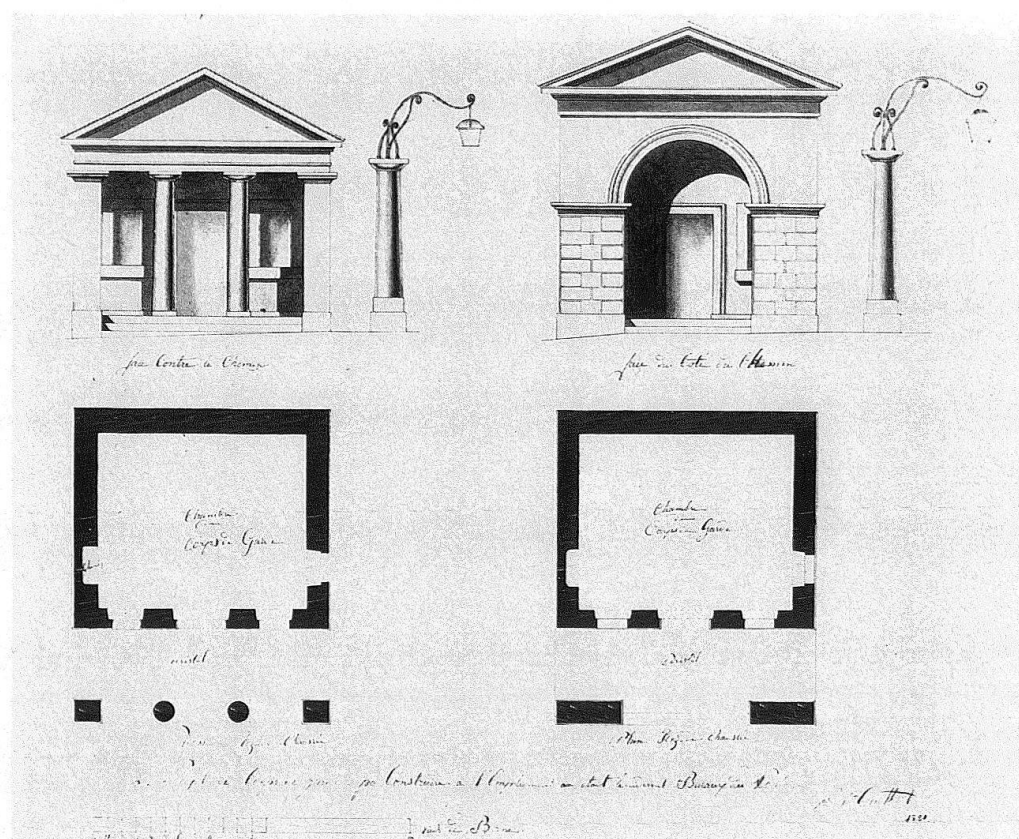
L'un des premiers projets vaudois d'un genre plus élaboré est relatif au corps de garde et logement du Commis des péages de *Concise*, à proximité de la frontière neuchâteloise. Son plan, conçu en 1804 par l'ingénieur Pierre Bel, a été revu par l'architecte Alexandre Perregaux⁷. Pour *Concise*, déjà, on préconise l'emploi du «péristyle» soit portique à colonnes, dont Bel explique que «c'est sans contredit l'usage le plus reconnu et qui existe presque partout aux entrées des villes et aux grandes gardes»⁸. Quelques années plus tard, Henri Exchaquet projette pour le port de *Chessel*, au bord du Rhône, un corps de garde à péristyle (1808)⁹ et en 1811, il faut moderniser les équipements de la Vallée de Joux: le maître-maçon Jean-Pierre Reymond soumet deux plans de corps de garde similaires pour *Le Pont*¹⁰ et *Le Brassus*¹¹. Leur dessin, très maladroit, prévoit lui aussi une galerie ouverte au rez-de-chaussée avec piliers à refends.

Cette famille de bâtiments à portique est en effet fort nombreuse, et mériterait à elle seule une étude particulière. Nous nous contenterons ici – tout comme dans la partie consacrée aux péages – de donner quelques exemples. Ainsi, à *Yverdon*, la prison de district et corps de garde (1805–1807), par Alexandre Perregaux et Louis Landry architectes¹². Cet édifice communal à refends et tables décoratives

1 Crassier. Péage et corps de garde, par Henri Exchaquet, ingénieur, 1808.

2 Concise. Projet de corps de garde par Alexandre Perregaux, architecte, 1804.

Fig. 2



3 Vevey. Projet de corps de garde par Jean Gunthert, architecte, 1821.

Fig. 3

échancrées existe toujours à proximité du château. A *Coppet*, l'architecte Jean-Siméon Descombes propose dans ce même genre la construction d'un poste de gendarmerie et poids public (1815, non réalisé) à côté d'une ancienne maison privée acquise par l'Etat pour y loger le péage¹³. Pour *Bex* (L'Arzillier) à nouveau, le jeune Paul Veyrassat, ancien élève de l'Ecole polytechnique de Paris¹⁴, dessine en 1819 des guérites de gendarmes (non réalisées) fortement tributaires des dernières modes de la capitale française¹⁵; dans le domaine du concret, il faut citer encore, à *Vevey*, le corps de garde au débouché du Pont Saint-Antoine. Construit en 1821 sur ordre du gouvernement cantonal à l'entrée de la ville, d'après les plans de Philippe Franel¹⁶ (en concurrence notamment avec Jean Gunthert), cet édifice a été démoli en 1907. Deux ans plus tard, sa façade en marbre de Saint-Triphon, seule conservée, est accolée à une maison de la rue du Conseil, puis déplacée en 1978 à la Promenade du Rivage¹⁷.

Il convient enfin de signaler la longévité de cette typologie, qui se manifeste encore, bien que sous une forme très modifiée, à *Saint-Cergue* avec la gendarmerie de la Cure (1869-1872, travaux dirigés par l'ingénieur Rodolphe Bernard) ou encore, dans son caractère original, à *Lausanne* en 1882 au corps de garde de Saint-Laurent¹⁸.

Péages

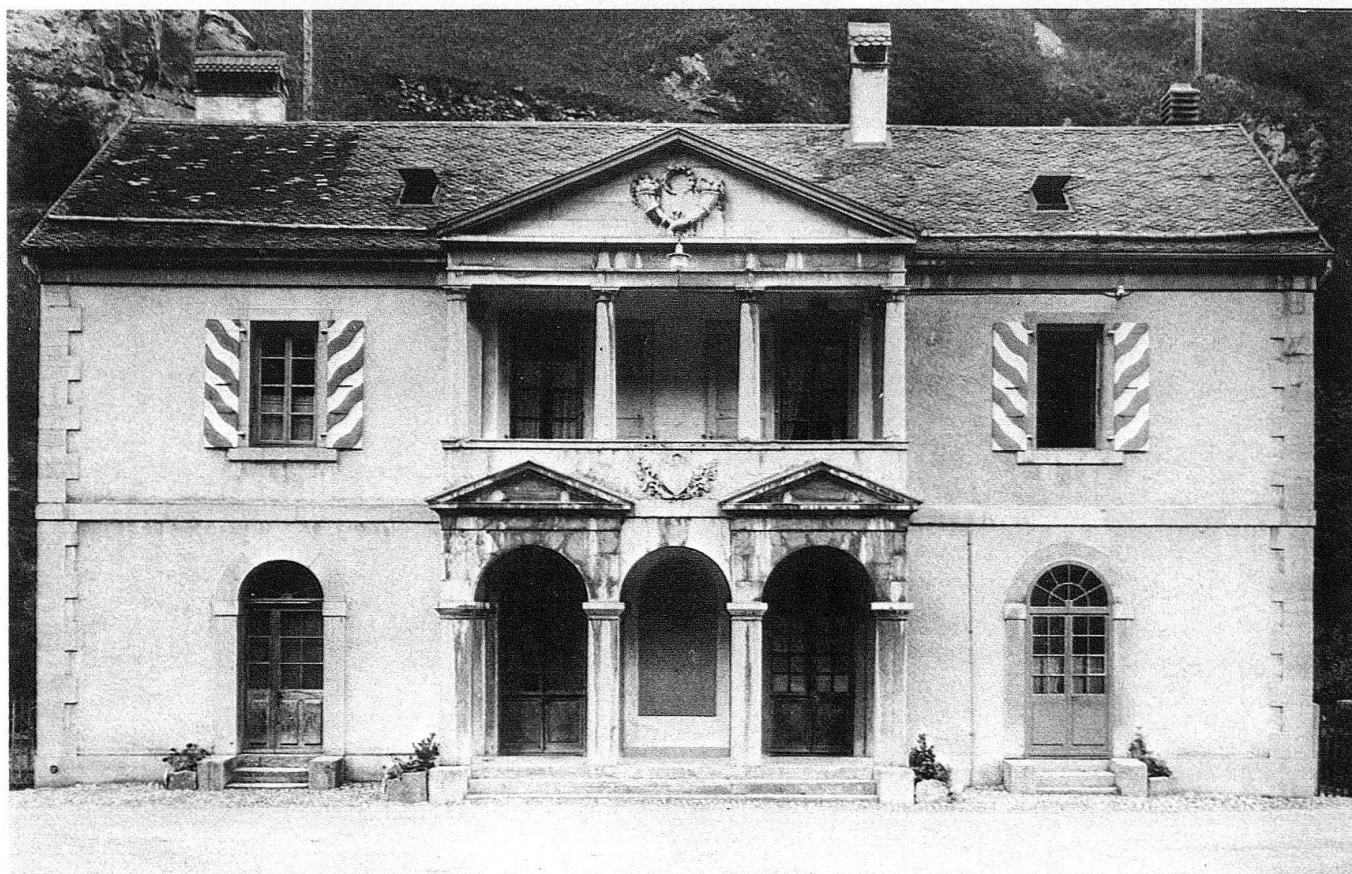
Le gouvernement cantonal, reprenant un privilège détenu précédemment par LL.EE. de Berne, dispose du revenu des péages, c'est-à-dire d'un droit de passage prélevé sur les marchandises et le bétail. En 1798, pourtant, la République Helvétique a proclamé la suppres-

sion de toutes les barrières intérieures, mais en vain. Si l'Acte de Médiation abolit en principe les droits de douane et de transit, il maintient cependant les péages, destinés comme précédemment à financer l'entretien et l'amélioration des voies de circulation. En fait, chaque canton conserve son système de taxes, encore sous le régime du Pacte fédéral de 1815. Vingt ans plus tard, seulement, sous l'influence des idées libérales, plusieurs cantons – dont Vaud en 1833–1836 – réorganisent leurs tarifs de péages. Peu après d'ailleurs, la Constitution fédérale de 1848 attribue cette perception à la seule Confédération, qui, désormais, met en place aux frontières un cordon douanier national unique.

A l'époque bernoise, pour les péages, on s'est contenté généralement de bâtiments divers, à l'architecture peu représentative, et cela même à Morges, pour le siège du Grand Commis, dont la demeure est construite tout exprès en 1702¹⁹, et à Yverdon en 1710, où l'on achète dans le même but une maison privée devant servir aussi de cure au pasteur allemand²⁰.

Le jeune canton de Vaud va essayer, durant près d'un demi-siècle, de combiner harmonieusement plusieurs fonctions, telles que bureau, logement, dépôt et parfois poste de gendarmerie. Le type du corps de garde, mentionné plus haut et bien défini dans l'architecture classique avec son portique destiné à abriter les factionnaires, va influencer l'architecture des péages. Certains exemples alémaniques, comme l'«Aarbergertor» de Berne (1824–1826) ou la «Hauptwache» de Zurich (1824–1825) comptent parmi les plus prestigieux de cette typologie²¹.

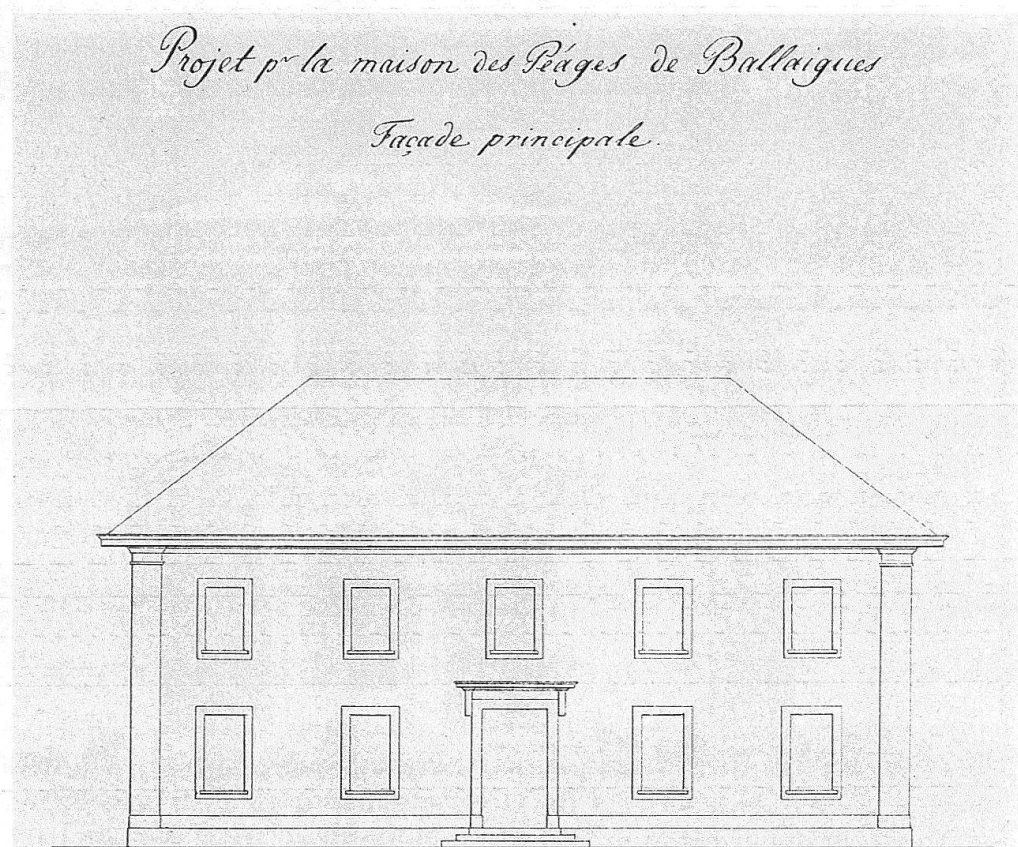
4 Bex, l'Arzillier. Péage et gendarmerie, par Adrien Pichard, ingénieur, 1821–1823.



A *Grandson*, il est question dès 1819 d'établir à l'entrée de la ville du côté d'Yverdon (à proximité de la douane communale), un péage et bureau de poste dans la partie restante de l'ancien grenier des Cordeliers, coupé par une correction de la route. L'entrepreneur Louis Mermod projette la reconstruction, sur l'édifice tronqué, d'une façade très traditionnelle, mais l'ingénieur Adrien Pichard, à cette époque inspecteur des bâtiments cantonaux, critique ces dessins. Son contre-projet est partiellement mis en œuvre en 1821, mais il doit alors se contenter de bâtir une « cage » de bâtiment seulement, c'est-à-dire des murs extérieurs pourvus en façade d'un fronton (supprimé en 1824 déjà), et une toiture. Quatre ans vont encore s'écouler jusqu'à ce que l'on aménage à l'intérieur le premier étage (à nouveau sur un plan de Pichard) et il faut même attendre 1832 pour voir l'architecte yverdonnois Louis Landry soumettre un plan d'achèvement du dernier niveau²².

Fig. 4

La première grande réalisation vaudoise, pour ce genre de bâtiment, a lieu à *Bex* en 1821–1823 avec la construction du péage et gendarmerie de l'Arzillier. Après divers projets avortés²³, on l'a vu, l'ingénieur Adrien Pichard, formé à l'Ecole polytechnique de Paris et ayant eu notamment pour maître Jean-Nicolas-Louis Durand, auquel il se réfère souvent, veut un ouvrage exemplaire: «Notre honneur et celui du canton sont intéressés à ce que ce bâtiment qui s'offre le premier [à la vue] en entrant sur notre territoire soit un modèle de perfection»²⁴. Adoptant lui aussi le principe du portique, Pichard l'intègre, sous un fronton, dans un avant-corps très saillant. Celui-ci s'ouvre au rez-de-chaussée d'arcades en plein cintre à deux petits



5 - Ballaigues. Projet de péage par Henri Perregaux, architecte, 1827.



frontons affichant, au moyen d'une inscription, la double vocation de l'édifice: GENDARMERIE et PÉAGE. Cette œuvre majeure du contrôle des frontières cantonales a servi de gendarmerie jusqu'en 1955. Désaffectée alors, elle a été malheureusement démolie deux ans plus tard pour un élargissement de la route.

Dès 1822–1823, Pichard élabore des esquisses similaires pour un établissement à construire sur territoire valaisan à *Saint-Maurice*²⁵ et aussi à *Ballaigues*, sur la route de Jougne. Pour ce dernier bâtiment, un contre-projet de l'architecte lausannois Henri Perregaux obtient toutefois la préférence. Celui-ci propose une maison simple aux proportions harmonieuses²⁶, sans portique (1827–1828), avec une façade principale très proche de celle qu'il adoptera quelques années plus tard pour la cure du Mont (1833)²⁷. Cette faible caractérisation du péage de Ballaigues permet d'ailleurs, vers 1862, de le transformer très aisément en cure.

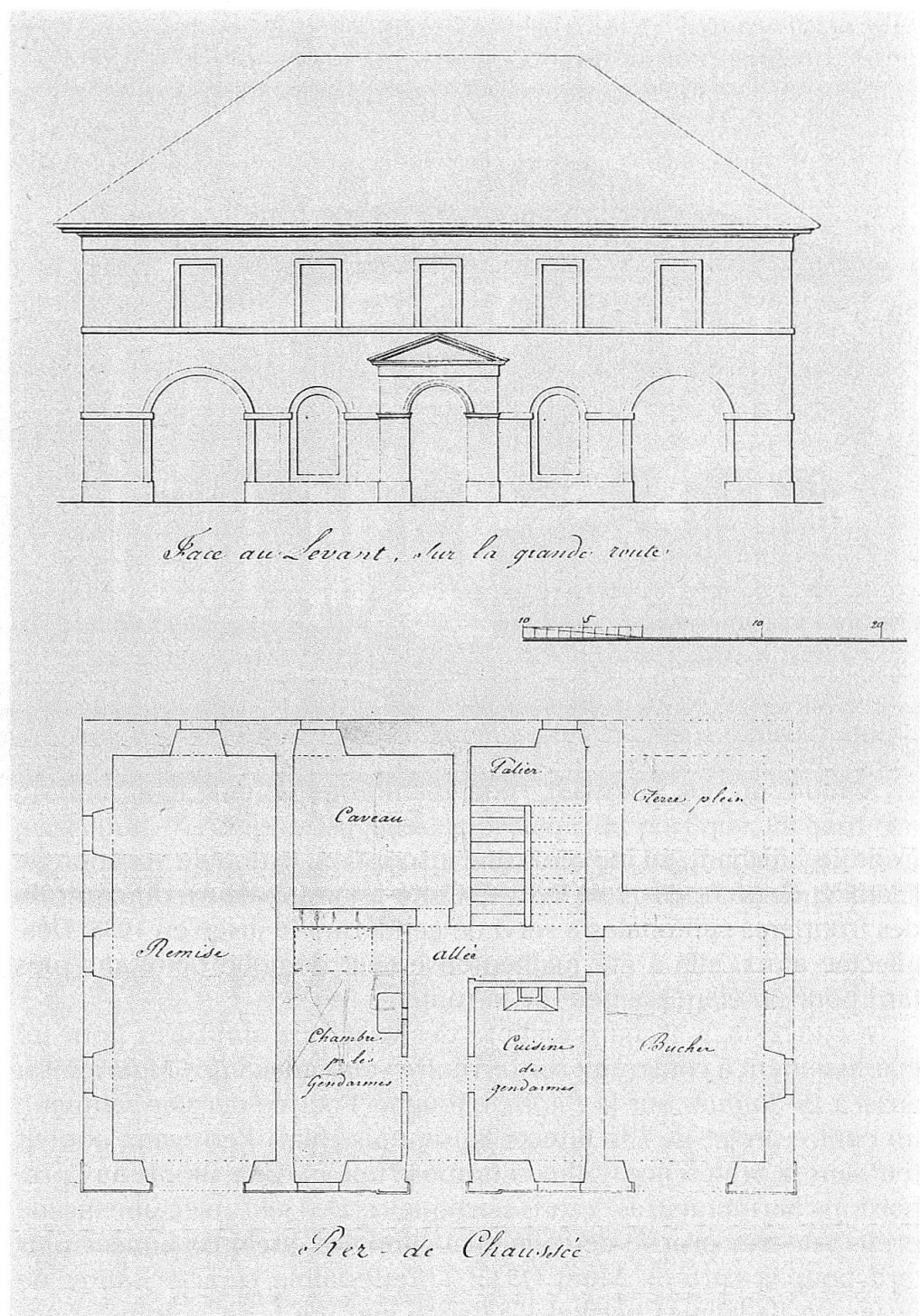
En 1827 encore, François Recordon, à la fois architecte et employé des postes, édifie à *Faug* une remarquable douane et péage²⁸ (propriété privée depuis 1900). L'habitation du commis, élégante demeure à toiture en croupes, présente un portique incorporé à colonnes doriques et architrave; à proximité, un édifice séparé abritant à l'origine le poids et la douane, est animé par de très hautes arcades retombant sur impostes (aujourd'hui murées).

Quelques années plus tard, à *Yverdon*, Louis Landry reconstruit à la rue du Lac une maison des postes et du péage (1832–1833), associée à la cure du second pasteur. Nous n'en connaissons que le plan, à cinq axes de percements réguliers, avec, au rez-de-chaussée, trois

6 Faoug. Douane et péage par François Recordon, architecte, 1827.

Fig. 5

Fig. 6



7 Corsier, Bellières. Projet de péage et corps de garde par Philippe Franel, architecte, 1831.

portes qui témoignent des multiples fonctions de l'immeuble. Celui-ci a été démoli à l'extrême fin du XIX^e siècle pour le percement de la rue de la Poste²⁹.

Enfin, en 1833, Philippe Franel réalise à Bellières (Corsier-sur-Vevy), aux portes de Châtel-Saint-Denis (FR), la dernière³⁰ des «barrières» vaudoises, un élégant bâtiment abritant à la fois un péage et un poste de gendarmes³¹. Pas de portique, ici: le caractère officiel se marque par la composition inhabituelle du rez-de-chaussée, avec des baies en plein cintre et un léger avant-corps à fronton qui signale la porte d'entrée (édifice conservé, habitation privée depuis la fin du XIX^e siècle).

Conclusion

Pour améliorer le contrôle des échanges, donc, le canton de Vaud modernise durant la première moitié du XIX^e siècle un parc immobilier devenu vétuste, hérité du régime précédent; en témoignent de nouveaux bâtiments de surveillance et de perception³², qui s'inspirent de typologies diverses. En effet, de multiples fonctions, qui vont du logement du commis, voire du pasteur, jusqu'au bureau de poste ou de gendarmes, ont marqué la physionomie de cette architecture. Bien sûr, ce corpus, lointain écho des fameuses *Barrières de Paris* élevées à la fin du XVIII^e siècle par Ledoux, est sobre et relativement modeste, non pas tellement par provincialisme ou souci d'économie, mais parce que, selon les normes esthétiques de l'époque, le «caractère» de l'édifice utilitaire, quasi paramilitaire, l'exige. Certains constructeurs, comme Pichard, se réfèrent même expressément au rationalisme de J.-N.-L. Durand: selon eux, «simplicité» et «convenance» suffisent dans tous les cas à la beauté architecturale.

Après l'abolition des péages cantonaux, cette simplicité a desservi, sans doute, la conservation d'édifices dont l'intérêt culturel (historique, artistique, ou typologique) ne s'impose guère comme prioritaire au premier coup d'œil, même si la collection des «Monuments d'art et d'histoire» a commencé, dans certains cas, à les rendre plus accessibles³³. Suite à l'évolution politique et économique de la Confédération, les besoins qui ont suscité ces immeubles se sont modifiés, entraînant leur démolition, ou tout au moins leur vente et nouvelle affectation. Si les bâtiments de Ballaigues, Faoug ou Bellières ont pu être «recyclés» comme habitations privées (l'intérêt financier a été dans ces cas déterminant, bien plus qu'un souci de conservation des monuments), si l'ancienne Douane de Marterrey, à Lausanne, a heureusement pu être véritablement *restaurée*, il est d'autres cas, plus douloureux. L'architecte de l'Etat ne s'est-il pas opposé en 1955 au classement, donc à la sauvegarde du péage de l'Arzillier? Il écrit en effet: «C'est un bâtiment qui n'a qu'une très mince qualité architecturale. C'est une œuvre d'ingénieur»³⁴...

Trente ans plus tard, l'architecture d'ingénieur est entièrement réévaluée et la notion même de «qualité architecturale», de «monument», a bien évolué. Cette notion est prolongée par celle, plus générale, de *patrimoine*, qui est notre mémoire toute entière. Au même titre que des archives, le patrimoine construit est une trace matérielle laissée par le Temps. Dans ce domaine, le point de vue esthétique, souvent partial, puisque tributaire du «Zeitgeist», est également partiel: hors de tout critère de beauté, en effet, l'architecture – même modeste – illustre des conditions économiques, politiques et sociales souvent révolues. Pour ce témoignage aussi, véritablement historique, elle mérite des soins prudents et une documentation sérieuse.

Die Gebäude, die während der ersten Jahrhunderthälfte kantonaler Autonomie als Wachen und Steuerämter errichtet wurden, sind von typologischer Vielfalt. Mannigfache Funktionen haben das Gesicht dieser Architektur bestimmt – vom Lagerhaus über die Unterkunft

Zusammenfassung

des Angestellten oder des Pfarrers bis hin zum Postamt oder zum Polizeiposten. Der Charakter dieser fast paramilitärischen Nutzgebäude muss dabei nüchtern sein, um den ästhetischen Normen ihrer Zeit zu entsprechen. Gewisse Architekten berufen sich sogar direkt auf den Rationalismus Durands: ihrer Meinung nach genügen «simplicité» (Schlichtheit) und «convenance» (Angemessenheit) der Schönheit eines Baus.

Riassunto Gli edifici di sorveglianza e di esazione che furono costruiti durante i primi cinquant'anni di autonomia cantonale si ispirano a diverse tipologie. Essi vennero infatti destinati ai più svariati usi (dal deposito all'alloggio dell'esattore, perfino del pastore; da ufficio postale a gendarmeria), i quali segnarono le caratteristiche proprie a questo tipo di architettura. Secondo le norme estetiche del tempo, il «carattere» di un'ufficio di pubblica utilità, quasi paramilitare, esige la sobrietà. Taluni costruttori si richiamano direttamente a Durand: secondo loro «semplicità» e «decoro» bastano a definire la bellezza architettonica.

Notes ¹ Moudon: FONTANNAZ, MONIQUE. L'architecture à Moudon au XVIII^e siècle, mém. licence, Univ. Lausanne 1976, ms. dactyl., p. 21–22. – Morges: Les Monuments d'art et d'histoire, Vaud V (en préparation).

² ACV, GEA 387, f^o 31; ACV, Bibl. PB 708, Bureau principal des douanes suisses, Yverdon. Notice historique. (Direction des Douanes), Lausanne 1959, ms. dactyl. pp. 39–41.

³ AC Vevey, Gb 262/47: Plans et devis pour la construction de nouvelles Halles et poste de douane au bas de la place du Marché; AA 75, Reg. Mun., p. 173, 30 oct. 1816; p. 234, 28 février 1817, etc. ACV, Bibl. PB 707, Bureau principal des douanes suisses, Vevey. Notice historique. (Direction des Douanes), Lausanne 1956, ms. dactyl.

⁴ Les Monuments d'art et d'histoire, Vaud III, pp. 60–66. – BARBEY, GILLES, DRESCO, JEAN-PIERRE. L'ancienne douane de Lausanne (Chantiers/Suisse), vol. 15, 3/84.

⁵ ACV, K IX 453, premier plan du même architecte déjà en 1806. Quant au péage, il se trouvait à proximité immédiate, au bord du Boiron, dans un édifice de la fin du XVIII^e siècle, en fort mauvais état déjà en 1837, mais conservé jusqu'à la construction de la nouvelle douane au début du XX^e siècle: ACV, Gb 235 a 1, f^o 2/34, 40; GEA 235, f^o 5; LAMY, A. De Crassier à Divonne à travers les siècles. Thonon 1968, p. 43; ROCHAT, GILBERT. Crassier au fil des siècles. Nyon 1979, pp. 81–82.

⁶ ACV, K IX 453 et K IX 407/14.

⁷ ACV, K IX, 453. Le dessin d'Alexandre Perregaux préfigure en quelque sorte l'Abbaye de l'Arc, plus ambitieuse, élevée dix ans plus tard à Lausanne par son fils Henri (Les Monuments d'art et d'histoire, Vaud III, Bâle 1979, p. 99, fig. 74). Ce péage et corps de garde de Concise, exécuté en 1804 d'après le plan Bel mais avec un péristyle, conformément aux conseils de Perregaux, a été cédé en 1883 à un particulier, Louis Bétrix, menuisier, qui en a fait son logement et atelier: ACV, GEA 110, f^o 8; GF 110/10, f^o 1348; GF 110/9, f^o 1035; Gb 110 b 2, (plan 1822–1823), f^o 10/13; Gb 110 c (plan 1889), f^o 4. L'édifice existe toujours au bord de la grande route, mais fortement transformé.

⁸ ACV, K IX 453, lettre du 28 février 1804.

⁹ ACV, K IX 453 et K IX 416, Inventaire des bâtiments de l'Etat (1824), p. 45.

¹⁰ ACV, K IX 453, Plan visuel par Cavat commissaire, pour établir un corps de garde au Pont, 12 septembre 1809; précédemment, le corps de garde était logé à l'auberge du Pont, en vertu d'un acte d'abergement du 14 mai 1662. – Projet et devis de Jean-Pierre Reymond, maçon à Vaulion (ACV, K IX 453).

¹¹ ACV, K IX 453, Plan de situation montrant l'auberge et le corps de garde, ainsi que la maison du péage, 15 avril 1809, par Pierre Meylan. Ibidem, divers projets, dont ceux de Jean-Pierre Reymond, maçon à Vaulion, et d'Isaac Reymond, maçon, 1809–1811.

¹² De RAEMY, DANIEL. Dépouillement systématique des Manuels du Conseil, 1790–1802 (Aa 90–96) et des Procès-verbaux de la Municipalité, 1802–1847 (Ab 2–17) ms., s.d. – La maison bourgeoise en Suisse, Vaud II, vol. XXV, Zurich 1961, pl. 33.

¹³ Maison acquise en 1815 par le canton de Vaud et revendue à un particulier en 1864: ACV, GF 233/1, f^o 28; GF 233/5, f^o 115; Gb 233 a 1, f^o 1/177; GEA 233/2, f^o 15; K IX 447, Jean-Siméon Descombes, projet d'aménagement de la maison Noël pour y loger le Commis des péages, le directeur de la poste et le peseur, et y établir la Douane, 10 août 1815.

- ¹⁴ BISSEGGGER, PAUL. Etudiants suisses à l'Ecole polytechnique de Paris (1798–1850), étude à paraître dans la Revue suisse d'histoire, 2, 1989.
- ¹⁵ ACV, K IX 407/14.
- ¹⁶ AC Vevey, Reg.Mun., p.22, 11 avril 1821; p.83, 24 octobre 1821; Gb 53bis, divers projets architecturaux, 1821, par Jean-Samuel Nicod-Delom, Jean Gunthert et Philippe Franel.
- ¹⁷ Aimable communication de M^{me} I.Décombaz, archiviste de la ville de Vevey.
- ¹⁸ ACV, K III/10/175, Procès-verbaux du Conseil d'Etat, f^o 393, 1^{er} février 1869; K IX 1003, Journal du Département des Travaux Publics, 1871. Lausanne, corps de garde de Saint-Laurent, par Fédor de Crousaz: Les Monuments d'art et d'histoire, Vaud III, Bâle 1979, p.15.
- ¹⁹ Actuellement Place du Port 2: Les Monuments d'art et d'histoire, Vaud V (en préparation).
- ²⁰ AEB, B VII 771, comptes 1709–1710, f^o 43; ACV, Bb 1–38, f^o 510, 26 décembre 1710 (aimables communications de Monique Fontannaz).
- ²¹ Die Kunstdenkmäler der Schweiz, Zürich Stadt I, Basel 1939, p.366; KARL, BRUNO. Klassizismus 1770–1860. Zurich 1963.
- ²² ACV, K IX 407/14, Grandson, maison des péages. Plan Louis Mermod, entrepreneur, 1819, et dossier d'archives; K IX 407/16 (1820); K IX 407/19 (1820); K IX 407/23 (1822–1824); K IX 407/31 (1824); K IX 407/35 (1825); K IX 407/63 (1832). ACV, Gb 117 b 2, (plan 1828–1829), f^o 6; GEA 117, f^o 18. L'édifice passe en mains privées à partir de 1861, et est transformé en hôtel: GF 117/5, f^o 385; GF 117/5, f^o 383; Gb 117c (plan 1901), f^o 7. Photo Kern, ACV, AMH A 64/2.
- ²³ Henri Exchaquet, 1804; Alexandre Perregaux, 1806; Jean-Abraham Fraisse, 1810; Paul Veyrassat, 1819.
- ²⁴ BISSEGGGER, PAUL. Etude sur Adrien Pichard, en préparation. Le général Dufour et Saint-Maurice. (Cahiers d'archéologie romande, 35), Saint-Maurice 1987, pp.235–236.
- ²⁵ Ce projet reste sans suites et la douane valaisanne n'est élevée qu'en 1844–1845 sur les plans d'Etienne Elaerts: Le général Dufour et Saint-Maurice. (Cahiers d'archéologie romande, 35), Saint-Maurice 1987, pp.255–258.
- ²⁶ BISSEGGGER, PAUL. Etude sur Adrien Pichard, en préparation; ACV, K IX 407/52.
- ²⁷ FONTANNAZ, MONIQUE. Les cures vaudoises 1536–1845. (Bibliothèque historique vaudoise, 84), Lausanne 1986, p.247.
- ²⁸ ACV, K XV a 5/12–13, Protocoles du Département militaire; K IX 407/42, Note de divers projets..., 1827; K IX 407/48 (1828); [K IX 407/66, Réparations en 1833 par Henri Perregaux]. Recordon est l'auteur, aussi, d'un projet de corps de garde pour Lausanne (1831, non exécuté): Les Monuments d'art et d'histoire, Vaud III, Bâle 1979, p.323 et Les Monuments d'art et d'histoire, Vaud IV, Bâle 1981, p.319.
- ²⁹ ACV, K IX 407/50; K IX 407/61–65, avec plan du rez et premier étage, par Louis Landry, approuvé le 24 juillet 1832; GEA 387, f^o 28; GF 387/7, f^o 858; GF 387/8, f^o 1027; Gb 387 b 2, (plan 1838), f^o 1; Gb 387 c (plan 1900): la rue de la Poste est déjà percée; ACV, Bibl. PB 708, Bureau principal des douanes suisses, Yverdon, Notice historique, (Direction des Douanes), Lausanne 1959, ms.dactyl. pp.41 sq.
- ³⁰ En effet, un projet ultérieur, au Brassus, semble ne pas avoir été réalisé: en 1836, le péage y est assez vétuste (ACV, Gb 140 a 2, f^o 39, et GF 140/13) et l'architecte Henri Boisot suggère de transformer dans ce but une ferme de la localité. Ce vaste édifice rural devait être aménagé en logement du Commis, bureau et entrepôt de marchandises, tout en conservant des fonctions agricoles et même un cabinet d'horloger! (ACV, K IX 453, Maison Meylan).
- ³¹ ACV, Gb 343 e 1, vol.2, f^o 73 (plan 1832–1834); K IX 1002, Procès-verbaux de la Commission des Travaux Publics.
- ³² Pour une documentation générale sur ces questions, voir: ACV, Bibl. PB 709: Vaud, 1803–1851, Péages et commerce extérieur. Extraits des Procès-verbaux du Département des Finances. (Direction des Douanes), Lausanne 1957, ms.dactyl., 3 vol.
- ³³ Les index manquent parfois d'entrées détaillées par matières. Voir cependant, entre autres, Die Kunstdenkmäler der Schweiz (Kdm): Kdm AG V, Basel 1967, pp.469, 488, 490; Kdm AI, Basel 1984, p.490; Kdm BE III, Basel 1947, pp.393–419; Les Monuments d'art et d'histoire FR I, Bâle 1964, pp.373 sq.; Kdm LU I/2, Entlebuch, Basel 1987, pp.252–253; Kdm SG II, Basel 1961, p.397; Kdm ZH Stadt, I, Basel 1939, p.366.
- ³⁴ ACV, AMH A 27/2, A 19472, 4 avril 1955.

1–3, 5–7: C. Bornand, Lausanne. – 4: Gendarmerie vaudoise.

Paul Bissegger, rédacteur MAH, Archives cantonales vaudoises, rue de la Mouline, 1022 Chavannes-près-Renens

Sources
des illustrations

Adresse de l'auteur